

Paris, 18 avril 2024

**AVIS AUX ACTIONNAIRES DE LA SICAV
OSTRUM SRI EURO SOVEREIGN BONDS**

**(Codes ISIN : Action R (C): FR0000003196 / Action R (D) : FR0000171233
Action I (C) : FR0010655456 / Action N (C) : FR0011505098 / Action N (D) : FR0013309846 /
Action SN (C) : FR0013029113 / Action UNICREDIT : FR0012872083)**

Nous vous informons des modifications suivantes apportées à la SICAV OSTRUM SRI EURO SOVEREIGN BONDS ci-après « la SICAV » :

- La SICAV détiendra désormais une proportion minimale de 40% d'investissement durable au lieu de 20%. En conséquence une nouvelle annexe précontractuelle « SFDR » est attachée au prospectus du Fonds,
- Il est précisé que les green bonds, social bonds, sustainability bonds et sustainability-linked bonds pouvant être détenus par la SICAV respecteront à minima respectivement les « Green Bond Principles », « Social Bond Principles », les Sustainability Bond Guidelines (SBG) et les « Sustainability-linked Bond Principles ».

Ces modifications entreront en vigueur le 25 avril 2024.

Il n'y a pas d'autre modification sur la SICAV.

Le prospectus intégrant l'annexe SFDR ainsi que les Priips sont disponibles auprès Natixis Investment Managers International : www.im.natixis.com.

Il peut vous être adressé dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite auprès de :

NATIXIS INVESTMENT MANAGERS INTERNATIONAL
Service Clients
43, avenue Pierre Mendès-France
75013 PARIS